



Rapport sur les Orientations budgétaires 2018

Population INSEE 2018 : 5550 habitants

Le rapport sur les orientations budgétaires 2018

Les budgets primitifs devront être votés au plus tard le 15 avril 2018.

1 – le cadre juridique

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Depuis 2016, les comptes administratifs et les budgets primitifs sont accompagnés d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Lexique :

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : dotation nationale de péréquation

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FSIL : fonds de soutien à l'investissement local

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées

CA : compte administratif

BP : budget primitif

Épargne brute ou excédent brut : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

2 – le contexte général

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de nombreuses dispositions pour le bloc communal.

Il s'inscrit dans une logique de stabilisation, après quatre ans de baisse des dotations.

➤ La DGF : pas de baisse pour 2018

Pour la première fois depuis quatre ans, il ne sera pas demandé de nouvelle contribution au redressement des finances publiques sous forme de baisse des dotations.

Elle s'élèvera comme l'an dernier à 30.98 milliards d'euros.

➤ Le maintien du FPIC

Le FPIC sera maintenu à hauteur d'1 milliard d'euros

➤ La réforme de la taxe habitation compensée en 2018

80 % des foyers bénéficieront d'ici 2020 d'un dégrèvement de la taxe d'habitation.

Dès 2018, l'impôt restant à charge de ces foyers sera diminué de 30%.

En 2018, l'Etat compensera aux communes à l'euro près le dégrèvement dont bénéficieront les foyers.

➤ Les dotations destinées à soutenir l'investissement local ne diminueront pas

Les enveloppes dédiées à l'investissement des collectivités du bloc local (DSIL et DETR) seront reconduites à 1.8 millions d'euros.

➤ La DPV élargit aux communes de – de 10000 habitants

La dotation de politique de la ville est élargie aux communes bénéficièrent de la DSU et dont la population est comprise en 5000 et 9999 habitants.

⇒ Une loi de programmation 2018-2022 contraignante pour les plus grandes collectivités

Afin de réduire le déficit de la France, l'Etat demande aux plus grandes collectivités de répondre à 3 objectifs :

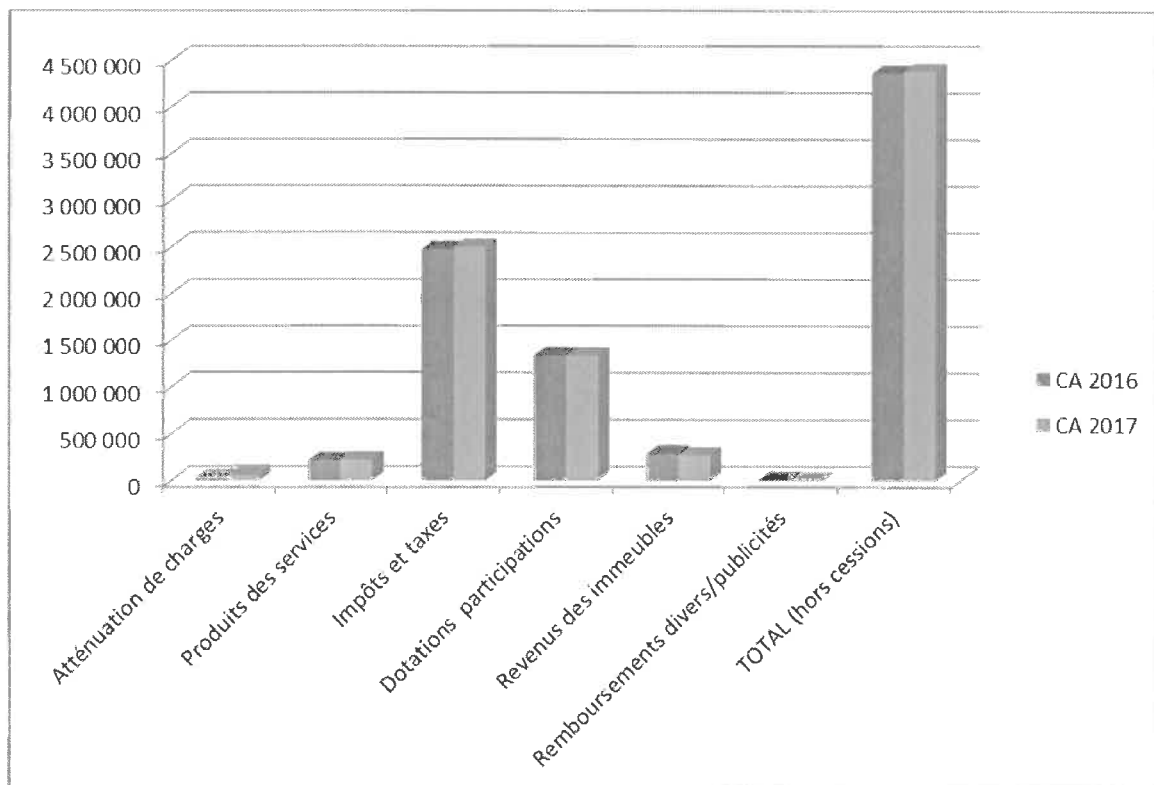
- Objectif 1 : le désendettement,
- Objectif 2 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1.2% par an,
- Objectif 3 : un plafond de capacité de désendettement.

3 – Les résultats de l'exercice 2017 :L'excédent de fonctionnement 2017 est de : **754 145 €**

En section de fonctionnement recettes

	CA 2016	CA 2017	CA16/ CA17 %
Atténuation de charges	33 573	52 692	
Produits des services	215 668	220 286	
Impôts et taxes	2 471 203	2 495 811	
Dotations participations	1 338 302	1 337 937	
<i>+ Dont DGF</i>	<i>472 173</i>	<i>441 250</i>	
<i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i>	<i>737 771</i>	<i>774 960</i>	
Revenus des immeubles	287 614	270 152	
Remboursements divers/publicités	16 568	6 705	
TOTAL (hors cessions)	4 362 928	4 383 583	+0.48
Produits exceptionnels	226 358*	88 021	
TOTAL	4 589 286	4 471 604	
Opérations d'ordre	83 549	203 257	
Total section	4 672 835	4 674 861	

*Cessions de patrimoine : en 2016 : maison de l'agriculture
en 2017 : terrain maison de santé

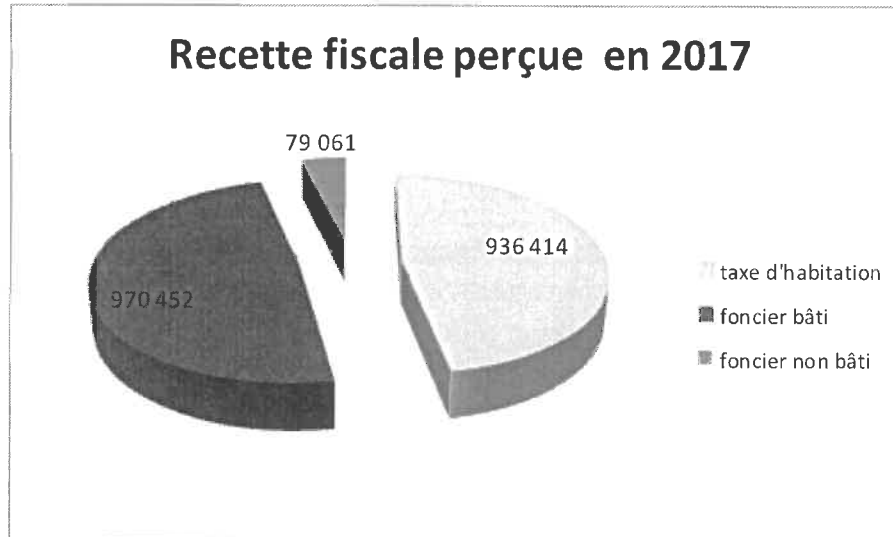


- Stabilisation des recettes de fonctionnement.
- Maintien des dotations de l'Etat avec une baisse de la DGF et une hausse des dotations de péréquation.
- Augmentation de la recette du marché dominical (+12K€).

La Fiscalité :

En 2017, malgré un programme ambitieux d'investissement, la municipalité a fait le choix pour la 4^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition.

1 985 927 € c'est le montant de la recette fiscale perçue par la commune en 2017.
 936 414 € c'est le produit de la taxe d'habitation : recette non négligeable pour la commune puisqu'elle représente 47% des recettes fiscales.



L'épargne nette de la commune :

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements de la commune, après financement des remboursements de la dette.

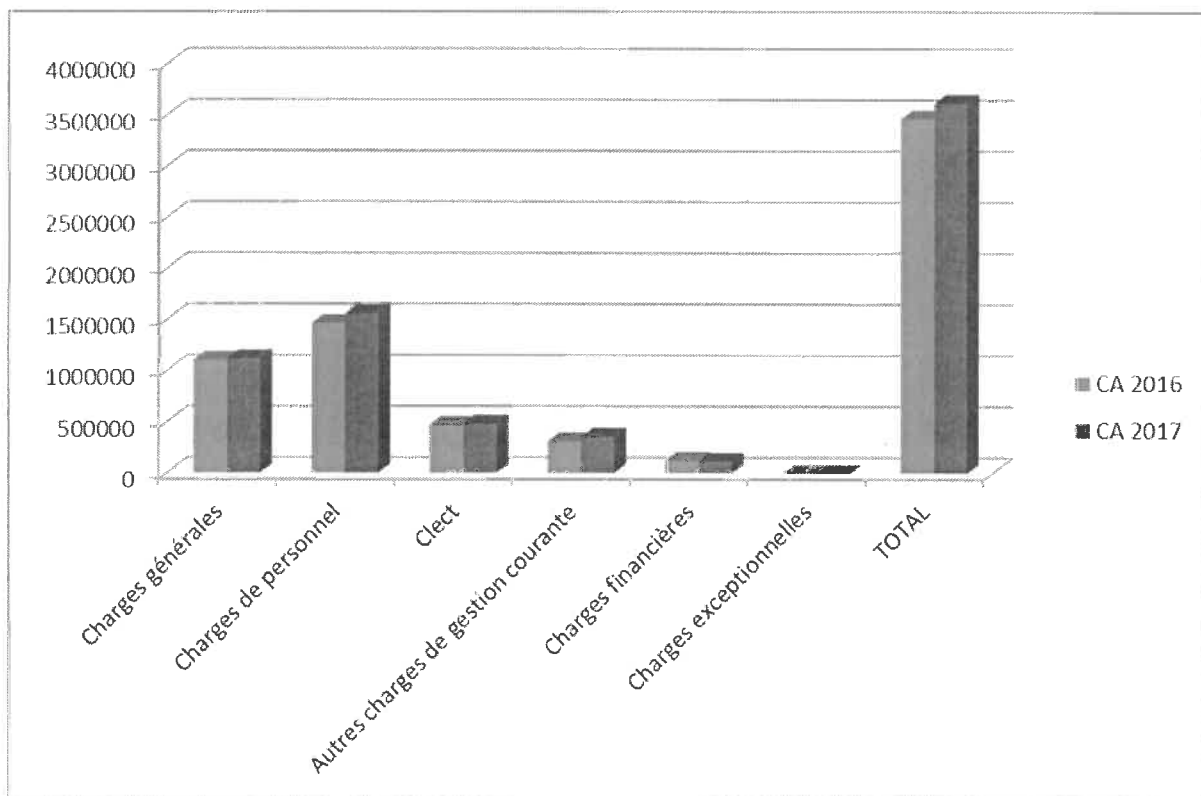
L'épargne nette de la commune s'est considérablement améliorée, alors que celle-ci était négative en 2009, elle atteint aujourd'hui un niveau confortable pour la collectivité.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Epargne brute de fonctionnement (hors produits exceptionnels et opérations d'ordre)	579 711	632 548	653 126	899 197	762 691
Capital de la dette	257 417	220 278	174 662	180 832	186 993
Epargne nette	322 294	412 270	478 464	718 365	575 698

En section de fonctionnement dépenses :

	CA 2016	CA 2017	CA16/ CA17 %
Charges générales	1 099 990	1 116 274	
Charges de personnel	1 463 556	1 557 315	+6.4
Clect	470 126	479 544	
Autres charges de gestion courante	308 059	352 486	+14.42
Charges financières	121 000	113 556	
Charges exceptionnelles	1000	1 717	
TOTAL	3 463 731	3 620 892	+4.5
Opérations d'ordre	322 515	299 824	
Total section	3 786 246	3 920 716	

+ 64 852 € créance irrécouvrable
Dette Association Accueil
(Maison de retraite)



- Stabilisation des charges générales de fonctionnement.
- Augmentation des dépenses de personnel (+88K€) liée à des dépenses exceptionnelles comme le recensement de la population (22K€), le paiement des charges pour un agent mis à la disposition de l'Etat (11K€), le remplacement d'agents en maladie pour l'entretien des locaux notamment (25k€) et enfin une évolution des salaires et des charges (30k€)
- Inscription d'une créance éteinte (+64k€) relative à la dette de l'Association Accueil, ancien gestionnaire de la maison de retraite.

Le déficit d'investissement est de : **391 321 €**

En section d'investissement recettes :

	CA 2016	CA 2017	CA16/ CA17 %
FCTVA	148 590	297 249	
Taxe d'aménagement	267 904	250 154	
Subventions	518 986	130 076	
Emprunt	0	1 001 389	
Excédent de fonctionnement reporté	644 782	886 589	
TOTAL	1 580 262	2 565 457	+62.4
Opérations d'ordre	322 517	299 823	
Total section	1 902 779	2 865 280	

En section d'investissement dépenses :

	CA 2016	CA 2017	CA16/ CA17 %
Capital emprunt	180 832	186 993	
Etudes	10 513	8 967	
Travaux/investissements	2 245 917	2 093 925	
Déficit reporté	145 427	763 459	
TOTAL	2 582 689	3 053 344	+18.2
Opérations d'ordre	83 549	203 257	
Total section	2 666 238	3 256 601	

Les principales réalisations en 2017 :

- Le centre technique municipal : 1 290 395 €
- Les commerces : 175 812 €
- La voirie communale : 162 435 €
- L'acquisition des bureaux de l'ancienne étude notariale : 107 450 €
- La rénovation de l'éclairage public : 38 657 €

Les chantiers qui ont connu un démarrage d'exécution et qui feront l'objet d'un report en 2018 :

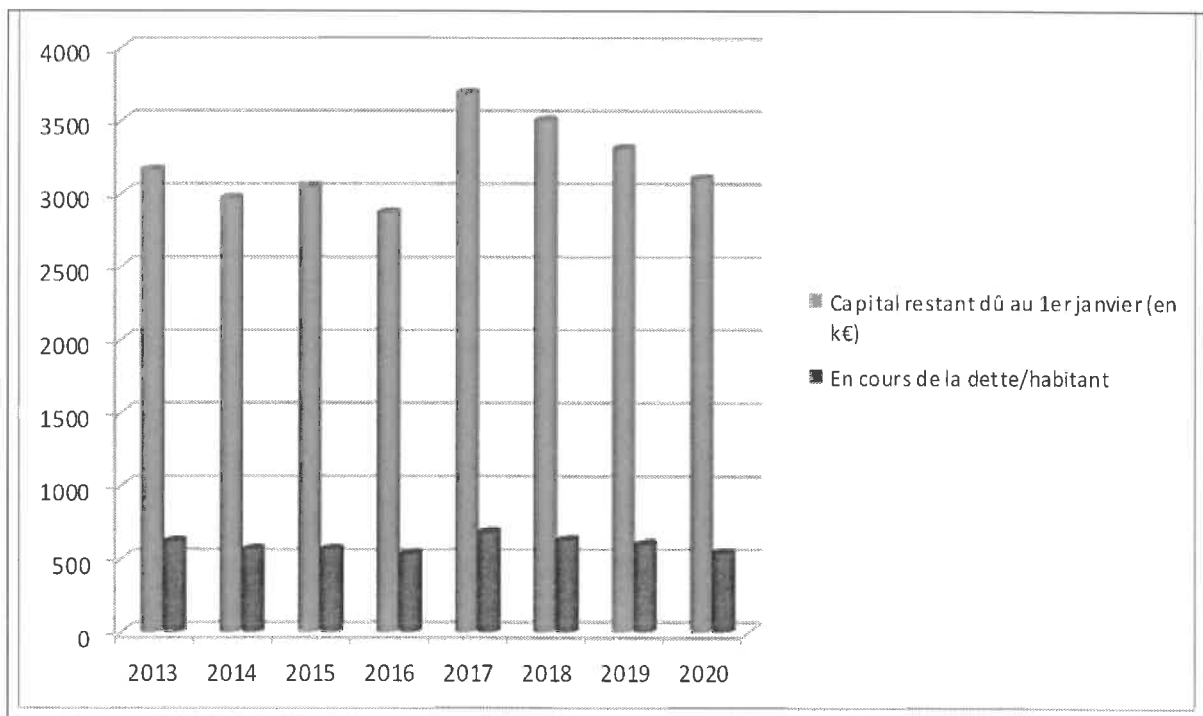
- La rue Paloquine et Cavalier : 96 233 €
- L'accessibilité de la mairie : 12 325 €

La dette :

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier (en K€)	3159	2964	3045	2870	3688
En cours de la dette/habitant	621	567	567	531	683

Emprunt de 998K€ réalisé pour la construction du CTM sur une durée de 40 ans.

Evolution de la dette d'ici 2020, sans intégrer un nouvel emprunt :



L'INVESTISSEMENT : LES PROJETS 2018

L'investissement de la commune en 2018 sera de l'ordre de 2.3 millions d'euros, il intégrera la réalisation des projets déjà engagés sur 2017 avec notamment l'opération de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et le programme de voirie Paloquine/Cavalier ainsi que les projets nouveaux.

Axe 1 – Des nouveaux services pour conforter la fonction de bourg-centre de Calvisson : 425 000 €

MSAP : Depuis le mois de Janvier, la commune est dotée d'une Maison de services au public (MSAP) située au centre social Calade.

Afin de rendre ce service de proximité plus visible des citoyens, la commune s'est portée acquéreur fin 2017, des bureaux de l'ancienne étude notariale située à côté des écoles et du centre médico-social et du CCAS. La mise en œuvre du réaménagement des lieux s'effectuera cette année pour une ouverture prévue en janvier 2019.

Titres sécurisés : A compter du mois de Mars, la mairie sera équipée d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (cartes d'identité et passeports).

A moyen terme, la municipalité souhaiterait installer ce service, accompagné d'une antenne de l'office de tourisme au cœur du centre ancien, en lieu et place de la Maison Ortuno et en faire ainsi un point d'accueil central pour les usagers et les touristes.

Axe 2 – Renforcer l'attractivité de la Place du pont en améliorant le stationnement et le fonctionnement urbain : 320 000 €

Dans la continuité des actions qui ont été menées en 2017 (remises Panafieu, création des commerces etc...), et en vue de redonner de la vie au centre ancien, la municipalité souhaiterait acheter le parking privé situé à côté de l'église, du foyer et la place du pont.

Un parking public de trente places participerait fortement à la consolidation de l'offre de services de proximité.

Afin d'élaborer un projet de développement et de valorisation du bourg-centre de la commune, un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé. Il permettra d'une part, de répondre à un appel à projets régional et d'autre part, de répondre aux interrogations de l'ABF.

Dans la perspective de créer une trouée verte de la place vers l'Escattes, la commune se portera acquéreur de jardins potagers situés le long de la rivière.

Axe 3 – Améliorer le cadre de vie pour le bien-être de tous les Calvissonnais : 100 000 €

Aménagement du foncier à côté des nouveaux tennis pour en faire un espace arboré de détente et de loisirs.

Aménagement de la cour de la médiathèque afin de la rendre plus fonctionnelle.

Création de modules supplémentaires de skate.

Axe 4 – Des infrastructures indispensables pour le confort des usagers : 600 000 €

Afin de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station et conformément aux priorités du schéma directeur assainissement : reprise des réseaux rue du collège et route de Calvisson. Réaménagement de la route de la cave afin de créer une liaison piétonne devant la cave coopérative. L'enfouissement des réseaux secs et la reprise de l'eau potable sont également au programme sur l'ensemble de ces voiries.

Etudes relatives à la requalification des départementales de l'avenue Gerbu et chemin de la Dale.

Viabilisation du terrain de la future déchetterie.

Economies d'énergie : dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2017, une partie du parc sera rénovée.

Les recettes d'investissement

Cessions :

La commune cédera le foncier des anciens ateliers pour un montant de 350 000 € et les remises Panafieu pour un montant de 150 000 €.

Subventions :

Un dossier au titre de la DETR 2018 a été déposé auprès des services de l'Etat pour la MSAP. Une participation départementale pour les études de travaux de requalification des voies départementales de l'avenue Gerbu et du chemin de la Dale est attendue.

L'aide aux maires bâtisseurs mise en œuvre par le Gouvernement en 2016 ne sera pas renouvelée.

Le taux de remboursement au titre du FCTVA reste identique à savoir : 16.404%.

L'endettement de la commune

La dette de la commune est constituée de treize prêts.

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 3 501 444€. Le capital remboursé en 2017 est de 180 000 €.

Un prêt dont le capital restant dû d'un montant de 22 265 € sera soldé en 2018.